

## Directeur (trice) du GIP Loire Estuaire

### Présentation du GIP Loire Estuaire

Le Groupement d'Intérêt Public Loire-Estuaire (GIPLE) est un établissement public dont les membres sont : l'État et ses établissements publics (voies navigables de France, grand port maritime de Nantes / Saint-Nazaire) ; les quatre grandes collectivités territoriales (région des pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Nantes métropole, communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire), ainsi que des acteurs économiques (association des industriels de l'estuaire, union maritime Nantes ports). Une partie de ses actions conduites par le GIPLE sont soutenues financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et par les fonds européens (FEDER).

Le groupement a été renouvelé en 2015 jusqu'en 2021. Dans le cadre de sa convention constitutive, il développe des missions de connaissance et d'accompagnement des projets et programmes concernant la Loire estuarienne entre Les Ponts de Cé et la mer.

Un premier niveau d'intervention correspond à la fonction de suivi, de supervision de la Loire estuarienne. Il couvre les différents champs thématiques en lien avec le fonctionnement du fleuve dans une logique systémique et d'intégration des connaissances. Il permet de disposer du socle de connaissances - commun partagé entre les membres - mobilisable en termes de suivi de la Loire estuarienne, constituant une ressource globale et collective au service des projets ou des programmes.

Un deuxième niveau d'intervention, qui est également constitutif du socle partagé entre les membres, porte sur l'accompagnement du groupement en direction des programmes et projets d'intérêt commun.

Un troisième niveau correspond à l'investissement possible du groupement en réponse à une demande spécifique d'un membre ou d'un tiers. Il faut entendre par spécifique une demande, un projet dont l'intérêt est propre à un seul maître d'ouvrage et qui sera supporté financièrement par celui-ci.

Le GIPLE est doté d'une assemblée générale notamment en charge de l'adoption du programme d'activités et du budget correspondant ; de l'approbation des comptes ; des décisions quant à l'évolution de la structure.

Un comité technique regroupant les représentants techniques des membres prépare les décisions de l'assemblée générale.

L'équipe du GIP Loire Estuaire est constituée de 6 personnes à temps plein (dont 5 de droit privé - code du travail).

Les personnels du groupement sont constitués :

1. Des personnels mis à disposition par ses membres ;
2. Le cas échéant, des agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, non membre du groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut (détachement) ;
3. Des personnels propres recrutés directement par le groupement, à titre complémentaire (qui relèvent du code du travail).

## La fonction de direction du GIP Loire Estuaire

La fonction de direction du GIP Loire Estuaire est définie par la convention constitutive dans les termes suivants :

"Le directeur (la directrice) assure le fonctionnement du groupement sous l'autorité de l'assemblée générale et dans les conditions fixées par celle-ci. Il (elle) est l'ordonnateur des recettes et des dépenses. Dans les rapports avec les tiers, le directeur (la directrice) engage le groupement par tout acte entrant dans ses missions".

Sous l'autorité du président et en lien étroit avec le comité technique, le directeur (la directrice) est le garant de la mise en œuvre du projet stratégique 2017/2021 du GIPLE en déclinant annuellement des actions découlant de la feuille de route adoptée dans le cadre du plan stratégique.

Dans ce cadre, le directeur (la directrice) du groupement est amené(e) à assurer les missions suivantes :

- Relations avec les membres et les acteurs de la Loire estuarienne :
  - o Organiser les assemblées générales du groupement (2 par an) ;
  - o Préparer, avec le comité technique, les décisions de l'assemblée générale, en assurer la mise en œuvre et rendre compte de l'activité du groupement ;
  - o Validation des toutes les pièces en lien avec les assemblées: invitation, dossier de séance, compte rendu, délibérations, etc. ;
  - o Conduire le partenariat avec les membres ;
  - o Représenter le groupement vis-à-vis de l'ensemble de ses membres et de ses financeurs et plus généralement des différents acteurs de la Loire estuarienne ;
- Assurer le suivi et le développement de l'activité du groupement :
  - o Initier et animer les réflexions sur le développement des programmes activités, en réponse aux attentes des membres ;
  - o Définir et veiller à l'exécution des programmes avec les chargés de projets et d'études, veiller à la mobilisation et à la répartition des moyens internes sur les différentes actions du groupement ;
  - o Assurer une fonction de direction de projet sur des dossiers spécifiques ;
  - o Assurer la fonction de directeur de publication sur les documents de communication du groupement : Piloter la rédaction des divers documents produits par le GIP LE et développer la diffusion des données et connaissances acquises.
- Gestion des ressources humaines :
  - o Assurer la gestion du personnel : recrutement, exécution des contrats de travail (conduite des entretiens annuels) ;
  - o Définir et mettre en œuvre la politique salariale du groupement (convention interne, grille salariale) ;
  - o Animer et encadrer quotidiennement l'équipe ;
- Conduire la gestion financière :
  - o Construire les budgets prévisionnels en dépenses et recettes ainsi que les éventuelles décisions modificatives ;
  - o Ordonner les dépenses et les recettes, suivre la comptabilité du groupement ;
  - o Monter les partenariats et rechercher les financements complémentaires (niveau 3) ;
  - o Gérer les relations avec les instances de contrôle (agent comptable, contrôleur d'État).

## Le profil du candidat

Formation supérieure (Bac + 5) avec une expérience en gestion de structure de taille équivalente.

## Compétences requises

Cadre supérieur, disposant de compétences techniques dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement ainsi que d'une expérience confirmée en matière de management, de conduite de projets et de gestion administrative.

- Savoirs :
  - Bonne connaissance des institutions et des acteurs techniques intervenant dans la gestion des territoires ;
  - Bonnes connaissances thématiques dans les domaines de l'environnement (physique, écologie, usages), dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, de l'aménagement et de la gestion du territoire ;
  - Bonne connaissance des logiques et méthodes de suivi, de l'acquisition de données à la valorisation des résultats d'analyse ;
  - Connaissance en gestion administrative et comptable d'une structure publique ou parapublique ;
  - Connaissance en gestion des ressources humaines ;
  - Connaissance des procédures de marché public ;
  - Connaissances dans le fonctionnement d'un système estuarien (hydro sédimentologie, biologie et écologie marine et littorale, chimie de l'eau, etc.) serait un plus.
- Savoirs faire :
  - Management d'équipes, animation de démarche de changement, gestion des ressources humaines et gestion du dialogue social ;
  - Aptitudes à l'encadrement ;
  - Aptitudes à la négociation ;
  - Direction de projet, capacité à développer des actions et des partenariats ;
  - Capacité à animer, structurer et organiser ;
  - Capacité d'analyse et de synthèse, qualités rédactionnelles ;
  - Gestion administrative et financière d'une structure ;
  - Capacité à représenter le groupement (groupes de travail, comités de pilotage) et à contribuer aux démarches de projet des tiers.
- Savoir être :
  - Intérêt pour le domaine de l'environnement et de l'aménagement, pour les domaines techniques associés ;
  - Capacité à construire et entretenir le lien avec les élus, les services des administrations publiques, les acteurs du monde économique, du monde associatif et de la communauté scientifique ;
  - Fortes aptitudes relationnelles : capacité d'écoute, de proposition, de négociation, d'animation de groupe de travail ;
  - Capacité d'entraînement, d'animation de réseau ;
  - Capacité à identifier les risques et gérer la sensibilité de certains dossiers ;
  - Autonomie, sens de l'initiative, rigueur ;
  - Faculté d'anticipation et d'adaptation ;
  - Qualités avérées de communication, de mobilisation sur les projets ;
  - Disponibilité.

## Les Conditions du poste

- Statut :

Compte tenu du statut de GIP de l'employeur, le poste est ouvert par ordre de priorité :

- Des personnels mis à disposition par ses membres ;
- Des agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, non membre du groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut ;
- Des personnels propres recrutés directement par le groupement (contrat de droit privé en CDI).

- Rémunération :

Statutaire (transmettre le dernier arrêté de situation) OU

Contrat de droit privé (CDI) : selon expérience, de 36.000 à 48.000 € bruts annuels suivant expérience.

+ possibilité de chèques déjeuner.

- Affectation :

Poste basé à Nantes  
Groupement d'intérêt public Loire Estuaire  
22, rue de la Tour d'Auvergne  
44200 NANTES

**Poste à temps plein à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Date du jury de recrutement : 9 février 2017

**Merci d'adresser votre candidature avec CV avant le 27 janvier 2017** à :

M. le Président de GIP Loire Estuaire  
22, rue la Tour d'Auvergne  
44 200 NANTES

Ou par mail à : [gip@loire-estuaire.org](mailto:gip@loire-estuaire.org)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Sandrine RIOU, directrice du GIP Loire Estuaire au 02.51.72.93.65

\*\*\*\*\*